



# PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général commun  
Direction des ressources humaines  
Bureau recrutement et mobilité

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL** PREF\_SGC\_DRH\_2022\_03\_16\_04

*fixant la composition du jury des concours interne et externe pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer - services déconcentrés - session 2022*

**LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE  
SÉCURITÉ SUD-EST  
PRÉFET DU RHÔNE  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'État ;

**Vu** la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

**Vu** la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;

**Vu** le décret n°95-681 du 9 mai 1995 fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'État et à la fonction publique hospitalière par voie électronique ;

**Vu** le décret n°2003-20 du 6 janvier 2003 relatif à l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaires de l'État aux ressortissants des États membres de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;

**Vu** le décret n°2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'État ;

**Vu** le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

**Vu** le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs des administrations de l'État ;

**Vu** le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'Intérieur ;

**Vu** le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen, nommés dans un corps de fonctionnaire de l'État ou de ses établissements publics ;

**Vu** le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

**Vu** le décret n°2016-589 du 11 mai 2016 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et emplois communs aux administrations de l'État et de ses établissements publics ou afférents à plusieurs corps de fonctionnaires de l'État et de ses établissements publics ;

**Vu** le décret du 24 octobre 2018 portant nomination du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe)- M. MAILHOS (Pascal) ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 27 novembre 2006 fixant l'échelonnement indiciaire des grades et emplois de catégorie C ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1ère classe des administrations de l'État ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 12 avril 2017 fixant les modalités d'organisation des recrutements d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 19 octobre 2018 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'Intérieur ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 8 novembre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>e</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

**Vu** l'arrêté préfectoral PREF\_SGC\_DRH\_2022\_01\_13\_01 du 13 janvier 2022 portant ouverture du concours externe et interne pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer – services déconcentrés – session 2022 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral PREF\_SGC\_DRH\_2022\_02\_14\_03 du 14 février 2022 modifiant l'arrêté préfectoral portant ouverture du concours externe et interne pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer – services déconcentrés – session 2022 ;

**Sur** la proposition de la préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, préfète déléguée pour l'égalité des chances ;

## **A R R Ê T E**

**Article 1** : La composition du jury des concours externe et interne d'adjoint administratif principal de deuxième classe de l'intérieur et de l'outre-mer, organisés dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, session 2022, est la suivante :

**- Président :**

M. PERROUDON Julien, Sous-Préfet, Secrétaire Général Adjoint ;

**- Vice-présidents :**

Mme RIGAUX Lucie, Attachée Principale d'Administration de l'État (APAE) ;  
M. du HOMMET Philippe, Colonel ;

**- Membres :**

M. ABAD Alexandre, Attaché d'Administration de l'État (AAE) ;  
Mme ANNETTE Sylvie-Sonia, Attachée d'Administration de l'État (AAE) ;  
Mme BESSY Sandrine, Secrétaire Administrative de Classe Normale (SACN) ;  
M. CHAVE Mathias, Attaché d'Administration de l'État (AAE) ;  
Mme CORTINA Aline, Attachée d'Administration de l'État (AAE) ;  
Mme CROS Pascale, Attachée Principale d'Administration de l'État (APAE) ;  
M. DUC Matthieu, Secrétaire Administratif de Classe Supérieure (SACS) ;  
M. MALARD Thierry, Attaché d'Administration de l'État (AAE) ;  
Mme MATIGNON Barbara, Secrétaire Administrative de Classe Exceptionnelle (SACE) ;  
Mme MEYRAND Céline, Attachée d'Administration de l'État (AAE) ;  
Mme PADOVANI Raphaëlle, Secrétaire Administrative de Classe Supérieure (SACS) ;  
Mme PALMERINI Jessica, Attachée d'Administration de l'État (AAE) ;  
Mme PAUT Magali, Attachée d'Administration de l'État (AAE) ;  
M. PICHON MATHIEU Thibault, Attaché d'Administration de l'État (AAE) ;  
M. QUINKAL Théo, Attaché d'Administration de l'État (AAE) ;  
M. STEFANO Albert, Attaché d'Administration de l'État (AAE) ;  
Mme SULTANA Nabyla, Attachée Principale d'Administration de l'État (APAE) ;  
Mme TAREL Anab, Attachée d'Administration de l'État (AAE) ;  
Mme ZOUINA Rabia, Secrétaire Administrative de Classe Exceptionnelle (SACE) .

**Article 2 :** En cas d'empêchement du président, la présidence des travaux du jury sera assurée par Mme RIGAUX Lucie, attachée principale d'administration de l'État (APAE), vice-présidente du jury des concours externe et interne pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer - services déconcentrés - au titre de l'année 2022.

**Article 3 :** La préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, préfète déléguée pour l'égalité des chances et les autorités compétentes sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, de manière à être accessible au public, sur les lieux des épreuves pendant toute leur durée.

Lyon, le 16/03/2022

La préfète  
Secrétaire générale  
Préfète déléguée pour l'égalité des chances

Cécile DINDAR